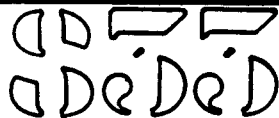




**bulletin
d'information
du bureau
confédéral**



30 DECEMBRE 88

COURRIER CONFEDERAL

POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

"En direct" avec les travailleurs..... 2 - 4

CENTRE CONFEDERAL DE LA JEUNESSE

Sus à la précarité..... 5 - 6

SANTE - PROTECTION SOCIALE

La convention médicale menacée de mort ?..... 7 - 8

Droits des parents salariés : attention danger !..... 9 - 10

COMITE D'ENTREPRISE

C.E. : refuser par l'action de masse le racket des CE par
L'URSSAF..... 11 - 12

LA VIE OUVRIERE

Campagne d'abonnement..... 13 A

FEDERATION DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE..... 14B- 15 C

EMERGENCES

Actions de formation..... 16 D

POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

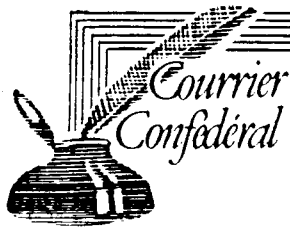
Stage conditions de travail..... 17

SANTE - PROTECTION SOCIALE

Stage..... 18

SECTEUR SPORT

Stage..... 19



POLITIQUE REVENDICATIVE

"EN DIRECT"... AVEC LES TRAVAILLEURS :

=====

DE L'ACTION A LA NEGOCIATION

=====

EN TOUTE DEMOCRATIE :

La démarche syndicale développée par la C.G.T. rencontre une adhésion de plus en plus large parmi les salariés, de toutes catégories, dans toutes les professions.

Le tryptique sur lequel elle se fonde a un caractère unitaire dont on ne peut dissocier l'un des éléments :

- Information,
- Proposition,
- Action.

Information :

Sur ce qu'est la stratégie patronale ou gouvernementale et sur la mise en lumière des conséquences concrètes pour les travailleurs.

Sur les revendications, où dans un même mouvement sont développées l'argumentation sur la justesse des exigences revendicatives et la démonstration des possibilités pour les satisfaire :

- à partir des profits de plus en plus élevés,
- à partir des gachis financiers et matériels,
- à partir d'une autre logique prenant appui sur les besoins.

Sur les succès revendicatifs, montrant qu'on peut faire reculer l'ostracisme patronal ou gouvernemental.

Proposition :

C'est la mise en débat, largement, avec les syndiqués et avec les travailleurs, de revendications qui seront le fruit d'une vaste consultation, la plus décentralisée possible, dont le syndicat - c'est son rôle - tirera les éléments permettant la convergence et l'union des travailleurs.

C'est aussi la défense par le syndicat de ce qui fonde son programme revendicatif.

On voit très bien, aujourd'hui, combien et comment l'exigence de la C.G.T., avec le S.M.I.C. à 6.000 Francs et l'appel aux salariés de définir, par consultation, enquête, ce que sont leurs besoins, a conduit aux exigences salariales à la hauteur des besoins qui sont si présentes dans les luttes actuelles :

A la R.A.T.P., à AIR FRANCE, aux P.T.T., dans les Transports, etc. comme elles l'étaient et le demeurent à la S.N.E.C.M.A. ou chez MICHELIN.

.../...

Action :

Après avoir engagé une activité syndicale sur ces deux premiers points, nous ne serions pas conséquents si nous n'allions pas jusqu'au bout de la démarche.

- * Dès lors que nous avons démontré que les revendications étaient légitimes et qu'il était possible de les satisfaire,
- * Dès lors qu'avec les syndiqués, avec les salariés, les revendications avaient été précisées et formulées clairement,
- * Dès lors que les exigences exprimées peuvent rassembler largement,

conséquent avec lui-même, le syndicalisme de classe, qui sait que jamais rien n'est octroyé aux travailleuses, aux travailleurs, se doit de mettre en débat des propositions d'actions.

Agir sur ces bases, c'est le meilleur moyen pour les travailleurs :

- de ne pas être dessaisis de leurs revendications ou de les voir récupérées par les syndicats réformistes, le patronat ou le gouvernement;
- de ne pas voir leurs actions s'enliser dans des discussions ou négociations dont on les évinceraient.

EN TOUTE CLARTE :

Une politique syndicale, une démarche revendicative, prenant appui et développant largement son action sur le tryptique sus-mentionné, exige la clarté et une très grande transparence.

- * Les discussions avec le Patronat ou le Gouvernement,
- * les négociations, à quelques niveaux qu'elles se situent,

doivent être placées sous une double responsabilité :

- du syndicat,
- des travailleurs concernés,

et s'opposer ainsi totalement à la conception réformiste de la délégation de pouvoir.

Avec les discussions ou négociations avec le Patronat ou le Gouvernement, de quoi s'agit-il ? :

Du sort des travailleurs, de leurs droits, de leurs acquis !

Il ne peut être au pouvoir de quiconque de décider sans eux.

- * Comment cela se réalise ?
- * De quoi discute-t-on ou négocie-t-on ?
- * Des conclusions qu'on doit en tirer.

- Tout doit être connu et apprécié avec les intéressés,
- Tout doit être décidé après consultation des syndiqués, des travailleurs.

Pour la C.G.T. : c'est notre façon démocratique, de classe et de masse, de prendre nos responsabilités.

LE 1er DECEMBRE EN A ETE L'ILLUSTRATION:

Le "EN DIRECT" du C.N.P.F. a suscité un grand élan tant des Fédérations que des Unions Départementales.

Des relations directes ont été réalisées ce jour là avec de nombreux syndicats à l'Entreprise, particulièrement dans les Fédérations de la Métallurgie et Textile-Habillement-Cuirs :

- * Informations directes dans les ateliers comme à RENAULT-DOUAI,
- * Information régulière - communiqué après communiqué de la Confédération - par l'intermédiaire des panneaux syndicaux,

ont mis les discussions sous le contrôle des travailleurs.

Ajouté à la présence de nombreuses délégations d'entreprises de la Région Parisienne devant le siège du C.N.P.F. et à la ferme dénonciation des projets patronaux par la délégation de la C.G.T. et, bien entendu, à toutes les luttes en cours, cela a pesé sur les discussions avec le C.N.P.F.

L'impossibilité dans laquelle furent placés l'ensemble des syndicats réformistes de signer quelque accord que ce soit ce jour là, n'est pas étrangère à ce qui précède.

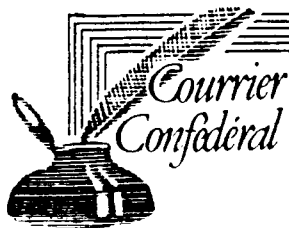
POURSUIVRE DANS CETTE VOIE :

Avec les Fédérations et les Unions Départementales, nous pouvons d'ores et déjà, préparer :

Le "EN DIRECT" du C.N.P.F. , lors de la rencontre qui aura lieu le **10 JANVIER 1989**.

- * En tirant les enseignements de l'initiative du 1er Décembre.
- * En visant à l'améliorer par un élargissement du nombre de syndicats en relation directe avec les Fédérations et les Unions Départementales.
- * En organisant la riposte des travailleurs sur le terrain par la défense de leurs revendications :
 - le S.M.I.C. à 6.000 Francs,
 - des exigences salariales répondant aux besoins,
 - la réduction du Temps de Travail sans perte de salaire,
 - le refus de la flexibilité et de la précarisation.

* * *
* *
*



C. C. J.

SUS A LA PRECARITE

Le CCN des 30 novembre et 1er décembre 1988 a engagé la CGT dans un travail d'envergure pour élever le niveau des luttes contre le développement de la précarité.

Dans son rapport, P. KOEHLER soulignait l'importance du processus de précarisation du salariat dans la stratégie cohérente du capital et citait quelques chiffres éloquentes sur l'ampleur prise par ce phénomène.

- entre mars 82 et mars 88 : 1 200 000 emplois stables supprimés et remplacés par des emplois précaires ;
- les 100 000 emplois créés en un an sont en fait des stages type S.I.V.P. ;
- les 2/3 des embauches sont des C.D.D. ;
- les emplois précaires touchent 49 % des hommes et 56 % des femmes de moins de 25 ans.

Au-delà des conséquences pour les précaires eux-mêmes, les conséquences de cette situation pèsent pour tous les salariés sur leurs droits, leurs salaires, leurs acquis.

Les convergences objectives entre les précaires et l'ensemble des salariés, pour le maintien des garanties individuelles et collectives, mais aussi pour la satisfaction de nombreuses revendications, mises en avant par les luttes récentes, sont de plus en plus criantes. Lutter avec les précaires ne se pose donc pas seulement en terme de solidarité à leur égard, mais bien en terme de solidarité vraie, de solidarité de lutte pour les revendications de tous les salariés. Il nous faut d'autant plus engager ce travail de façon offensive que ces jeunes, en situation précaire, montrent leur disponibilité à lutter, à condition d'aller les voir, que leur engagement dans l'action constitue un élément de l'élargissement et du renforcement du rapport des forces.

A l'exemple de ce qui est engagé dans plusieurs professions et départements, ne perdons pas de temps pour la mise en oeuvre des décisions arrêtées au C.C.N. Engageons en grand le débat sur ces questions, à tous les niveaux de la C.G.T., allons voir les précaires pour, avec eux et l'ensemble des salariés, engager l'action sans tarder et nous mettre en situation de décider prochainement d'un temps fort contre tous les aspects de la précarité.

A E.D.F./G.D.F. MARSEILLE VILLE LA PRECARITE, LA C.G.T. S'EN OCCUPE ET ON GAGNE

Depuis deux ans, la Direction du Centre E.D.F./G.D.F., Marseille Ville utilise des T.U.C., 3 au début de l'opération puis 6, 9 aujourd'hui.

Dès l'annonce de l'intention de la Direction de mettre en place des T.U.C., le syndicat C.G.T. marque son refus de principe.

Dans les Services techniques, la mobilisation des salariés, à l'appel de la C.G.T., permet d'empêcher l'introduction de T.U.C. Dans les Services administratifs, en revanche, c'est dur, dur ; la Direction passe en force plus facilement. Les T.U.C. arrivent.

Pour le syndicat, ces jeunes ne doivent pas effectuer des travaux statutaires et doivent toucher les 500 F supplémentaires (facultatifs) versés par l'entreprise. Gains de cause.

Ensuite... ils sont là, mais entre eux et la C.G.T. c'est l'observation. La C.G.T. ne s'en occupe pas. Après tout "ne sommes-nous pas contre les T.U.C. et puis comment réagiront-ils ?" Bref, ils passent de 3 mois à 6 mois dans l'entreprise. Cela ne facilite pas les choses.

Les premiers repartent à l'A.N.P.E. : Ils n'ont jamais rencontré ce syndicat qui s'affiche sur les panneaux syndicaux "la C.G.T., le syndicat qui est là !"

Bonjour l'image du syndicat qui est au service de la défense des intérêts des salariés, et pour les jeunes T.U.C. qui sont surexploités, présents dans l'entreprise, la C.G.T. ? Pas vue.

A E.D.F./G.D.F. Marseille-Ville, on connaît tout cela. Au syndicat C.G.T. : "Ce n'est pas parce-que nous sommes contre les T.U.C. que nous sommes contre les jeunes qui en sont victimes. Il faut faire quelque chose, jouer tout notre rôle d'Organisation syndicale dans l'entreprise."

En même temps, les militants mesurent que les idées ont beaucoup avancé dans la tête des jeunes Tucistes. Au début c'était "c'est mieux que rien", 3 ans après ils disent "c'est de l'arnaque".

Pourvu que la C.G.T. aille à leur rencontre, les possibilités de luttes existent. C'est ce qui a été décidé de faire.

Les initiatives contre la précarité réalisées par la Fédération de l'Energie et l'U.D. des Bouches-du-Rhône seront le déclic pour le syndicat.

Le syndicat est allé rencontrer les jeunes T.U.C. en leur disant : "nous vous proposons de vous réunir afin d'élaborer vos revendications, et si vous en êtes d'accord, les formes d'actions pour les faire aboutir. Etes-vous prêts à marcher avec nous, la C.G.T. ?"

Les Camarades du syndicat ne s'attendaient pas franchement à la réponse qui a suivi. Celle-ci fut franche, directe, rapide : "Nous n'attendions que ça !"

Le 7 novembre, cahiers de revendications en mains, une première délégation auprès de la direction a eu lieu ; ont été obtenus :

- * Dotation vestimentaire et frais de transports, jusqu'à là pris en charge par les jeunes, payés par la Direction ;
- * Prochaine Commission secondaire (organisme de débats sur les questions de personnels). Bilan sur les tâches effectuées par ces jeunes, en rapport avec les besoins d'effectifs ;
- * Discussion rapidement sur l'élaboration d'un Plan de formation pour déboucher sur l'emploi. Possibilité de transformer les TUC en contrats de qualifications immédiatement avec élaboration d'un module de formation au métier de monteur électricien au sein d'une école de métiers E.D.F. pour les 9 T.U.C. concernés.

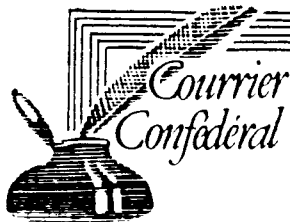
D'autre part, l'ensemble des TUC sont aujourd'hui intégrés, outre à l'activité du syndicat, à celle de l'interprofessionnelle. Ils se sont ainsi chargés de distribuer des tracts et d'organiser des initiatives dans leurs quartiers afin d'appeler les jeunes à la manifestation de la C.G.T. du 6 décembre prochain à la Ciotat. Pour s'y rendre, ils prendront une journée de congés.

Enfin, la question du renforcement vient d'être posée. Ils compteront parmi les nouveaux adhérents de la C.G.T.

A E.D.F./G.D.F. Marseille-Ville, cette expérience amène cette réflexion de la part du syndicat C.G.T. : "Ce ne sont pas tant les jeunes précaires qui ont des problèmes avec la C.G.T. que la C.G.T. avec eux."

Conclusion : A la C.G.T. d'aller résolument à leur rencontre pour leur proposer d'agir ensemble pour leur emploi, leur formation, leurs revendications.

Les jeunes précaires démontrent de plus en plus qu'ils sont disponibles. A nous de nous en saisir.



SANTE-PROTECTION SOCIALE

LA CONVENTION MEDICALE MENACEE DE MORT ?

Une échéance importante celle du 31 Décembre 1988. D'ici là, les médecins libéraux auront à opter soit pour le secteur 1 (honoraires fixés par la SECURITE SOCIALE) soit pour le secteur 2 (honoraires libres, mais remboursement sur la base du tarif officiel), enfin d'être non conventionné.

A titre d'exemple, consultation d'un généraliste :

SECTEUR 1 - 85 F : remboursement Sécurité Sociale 63,75 F (75 %), à la charge de l'assuré 21,25 F

Secteur 2 - Si 120 F : remboursement Sécurité Sociale 63,75 F, à la charge de l'assuré 56,25 F

Non-conventionné - quel que soit le prix de l'acte, le remboursement Sécurité Sociale est de 4 F, la différence est à la charge complète de l'assuré.

Tout est fait par les pouvoirs publics et la majorité de la CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE, pour que les médecins passent encore plus massivement en honoraires libres, notamment en l'absence de révision des tarifs, ce qui pénaliserait gravement les assurés sociaux.

La CONVENTION MEDICALE, qui arrive à échéance en 1989, doit être DENONCEE et RENEGOCIEE.

C'est l'objectif de la C.G.T. et c'est possible :

- en informant largement les travailleurs dans les entreprises, leur action auprès de leur médecin est décisive : option secteur 1 et renégociation de son contenu

- en rendant public le projet d'adresse aux médecins pour les U.L. et U.D. (journaux, radios locales, télévision...), qui vous parviendra sous peu,

- en exigeant, par nos Administrateurs et Administratrices C.G.T. dans les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, le bilan actuel du nombre de médecins en Secteurs 1 et 2 et les risques de passage en Secteur 2 pour les généralistes et spécialistes dans les grandes villes et localités.

C'est une bataille que nous pouvons gagner tous ensemble. Le Secteur SANTE de la C.G.T. organise le 15 Décembre 1988 une réunion-débat ouverte aux médecins et à leurs représentants syndicaux, en présence de la presse, sur le thème **"LA C.G.T. DIALOGUE AVEC LES MEDECINS : QUEL AVENIR POUR LA CONVENTION MEDICALE ?**

Ce type d'initiative peut être repris au niveau local ou départemental.

Ces différentes formes d'expression s'inscrivent dans notre activité générale de la promotion de la santé, enjeu de société, le débat démocratique avec les travailleurs et notre volonté d'imposer les élections des Administrateurs à la SECURITE SOCIALE en 1989.

LA C.G.T. S'ADRESSE AUX MEDECINS DE FRANCE

Docteur,

Il peut apparaître surprenant qu'une Organisation Syndicale de salariés comme la C.G.T. puisse s'adresser à l'ensemble des médecins Libéraux.

Si nous avons jugé nécessaire d'accomplir cette démarche, c'est parce que nous pensons qu'il existe des convergences d'intérêt entre les salariés et leur médecin.

Nous sommes fortement attachés à la possibilité pour les salariés et leur famille de pouvoir consulter librement le médecin de leur choix chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire.

Le recul du nombre de consultations et de visites des généralistes est grave chaque fois qu'il représente un report des soins pour des raisons économiques, avec ses répercussions sur l'état sanitaire du Pays, avec des souffrances et un coût ultérieur beaucoup plus lourd.

La mise en place d'une Convention à double secteur, associée à une insuffisante revalorisation des honoraires médicaux, notamment pour le généraliste, ont conduit un nombre important de médecins à opter pour la pratique des honoraires libres.

La responsabilité en incombe à tous ceux qui ont signé, encouragé, agréé de telles dispositions.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, au 1er Janvier 1989 un nombre encore plus grand de médecins risque de basculer à nouveau dans le secteur à honoraires libres.

Pourtant, malgré les apparences, ce choix est une impasse. La seule solution qui permette vraiment de concilier les intérêts des Médecins et ceux de leurs malades réside dans une CONVENTION comportant un seul secteur d'activité, avec respect des barèmes d'honoraires fixés par la négociation avec toutes les parties intéressées.

La C.G.T. considère que les Médecins (généralistes et spécialistes) adhérents à une telle Convention doivent y trouver les réponses à leurs légitimes préoccupations tout en assurant aux malades des pratiques médicales diversifiées, de qualité, remboursées à 90 %.

La prévention, l'éducation sanitaire, doivent prendre la place de la "maîtrise des dépenses de santé" qui cache souvent le rationnement des soins par des méthodes coercitives et paperassières.

La rémunération de ces activités doit être un élément complémentaire au paiement à l'acte qui notamment pour le généraliste, doit être amélioré.

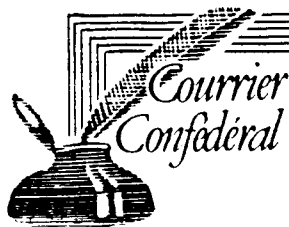
La Convention Médicale ne doit pas, sous quelle que forme que ce soit, porter atteinte à la déontologie et à l'éthique médicales.

Pour toutes ces raisons, la C.G.T. se prononce pour la renégociation de la Convention Médicale.

Elle en appelle à nouveau à tous ceux et celles qui se sont retrouvés avec elle dans les nombreuses et grandes actions pour la sauvegarde et le développement de la Sécurité Sociale et pour lui assurer un financement juste et efficace.

Les moyens et les forces existent pour que les relations entre les médecins et les malades répondent aux exigences de l'heure, dans une Convention Médicale à recréer.

LA SANIE, C'EST LA VIE, la C.G.T. est bien décidée à tout faire pour que ce combat soit mené et gagné.



SANTÉ - PROTECTION SOCIALE

DROITS DES PARENTS SALARIÉS : ATTENTION DANGER !

Les jours de congés pour enfants malades mis en cause.

Selon les statuts et les conventions collectives, les parents salariés ont gagné des droits pour soigner leurs enfants malades pouvant aller jusqu'à 24 jours par an.

Conquis de hautes luttes dans les années 1970, ces droits sont remis en cause de multiples façons.

La plus classique est le refus pur et simple de l'employeur d'octroyer ces jours prétextant le plus souvent le manque de personnel et l'atteinte au bon fonctionnement de l'entreprise ou du service.

De nouvelles initiatives patronales plus pernicieuses

Aujourd'hui, ce sont les Compagnies d'Assurances qui pénètrent sur ce nouveau secteur marchand lucratif que devient la maladie des enfants des salariés.

Contre une cotisation annuelle des entreprises de 250 F par an et par salarié, ABEILLE ASSURANCES offre le service de FRANCE SECOURS INTERNATIONAL qui met à la disposition des employeurs des équipes de garde d'enfants malades qui sont envoyées d'office au domicile des salariés !

Pour légaliser ces nouvelles pratiques Claude EVIN, Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité annonce la création d'un CADAF, Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile (6 jours d'enseignement théorique - 3 jours de stage pratique...).

Plusieurs considérations sont à retenir face à de telles mesures

C'est l'application du Rapport GIRAL.

Il s'agit de la poursuite du désengagement des entreprises des responsabilités qui leur incombent au niveau de la politique familiale après la baisse de la cotisation famille de la Sécurité Sociale, (6 Milliards de francs, de cadeau de Noël au Patronat)

1) C'est une nouvelle offensive contre les droits des salariés qui bénéficiaient jusqu'alors de droits propres destinés à assurer leur présence de parent auprès de l'enfant malade. Cette solution offre les garanties maximum de sécurité, y compris affective, dont l'enfant a le plus grand besoin dans cette situation. Malade, il serait désormais confronté à des inconnus de surcroît non qualifiés.

2) C'est une nouvelle opération de culpabilisation des salariés vis-à-vis de l'absentéisme pour raison médicale en général.

3) C'est un nouvel aspect de la surexploitation des salariés poursuivie par le patronat dans le but d'accroître ses profits.

A quand l'obligation pour les salariés de s'assurer personnellement contre les risques de maladie de leurs enfants !

4) Cela entre dans les visées de précarisation et de traitement social du chômage. TUC - SIVP, etc... trouveraient ainsi de quoi s'occuper en échange de quelques francs.

5) Enfin c'est l'accentuation de toutes les atteintes portées aux droits de l'enfant ces dernières années : liquidation de la PMI, de la médecine scolaire, destruction des équipements collectifs à caractère de service public, obstacles à l'entrée en maternelle, remise en cause et flexibilité des congés maternité, baisse constante des prestations familiales.

IL EST DONC INDISPENSABLE D'ALERTER LES SALARIES ET D'ORGANISER LEUR MOBILISATION POUR DEFENDRE LEURS ACQUIS ET CONQUERIR DE NOUVEAUX DROITS POUR L'ACCUEIL, L'EDUCATION ET L'ENTRETIEN DE LEURS ENFANTS

SECURITE SOCIALE : A PROPOS D'UNE PETITION TROMPEUSE DE LA C.F.D.T.

L'ampleur des actions menées par notre Organisation, l'accord massif sur nos propositions pour un autre financement de la SECU et notamment notre pétition nationale de Juin dernier, conduisent la C.F.D.T. à des formules qui peuvent tromper. Elle lance une lettre pétition qui appelle les commentaires suivants :

"La contribution sur tous les revenus et pas uniquement sur les salaires" qu'elle réclame à cor et à cri,

- touchera à 80 % les salariés actifs et retraités, mais aussi ceux qui ne payent pas d'impôt actuellement, par exemple les TUC, les bénéficiaires du RMI et tous les revenus de remplacement,

- "égratignera" les revenus financiers dont les masses considérables jouent contre l'économie et l'emploi,

- exonérera au fur et à mesure les entreprises de leurs cotisations maladie, maternité, accidents du travail, famille, vieillesse, correspondant ainsi à une baisse considérable des salaires.

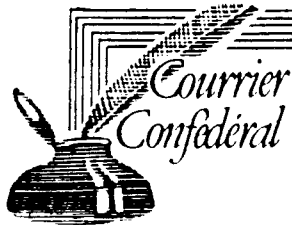
En fait, la C.F.D.T. reprend à son compte la proposition de M. CHOTARD, dont le Ministre des Affaires Sociales souhaite très vivement l'application.

Les revenus financiers qui ne cotisent actuellement qu'à 2 % (peut-être 2,4 %) doivent rejoindre la cotisation payée par chaque salarié sur son bulletin de salaire, pour le moment 12,6 % (peut-être 13,6 %).

DANS L'IMMEDIAT, SEULS LES REVENUS FINANCIERS DU CAPITAL DOIVENT COTISER A 12,6 %

C'EST CELA LA JUSTICE ET L'EFFICACITE

Les salariés actifs et retraités sauront déjouer les manoeuvres d'où qu'elles viennent et se retrouver avec la C.G.T. qui défend leurs intérêts et ceux de l'économie.



COMITES D'ENTREPRISE

C.E. : REFUSER PAR L'ACTION DE MASSE LE RACKET DES C.E. PAR L'URSSAF

Au cours des dernières années, de nombreuses jurisprudences ont été rendues visant à faire supporter des cotisations de Sécurité Sociale sur certains avantages accordés par le C.E. Dans un premier temps pour ceux en espèces, puis, dans un deuxième pour ceux en nature.

Barre en 1980 et en 1985 le gouvernement socialiste, prenant appui sur la jurisprudence de la Cour de Cassation, agissaient pour élargir l'assiette de cotisations aux avantages en espèces et en nature attribués aux travailleurs par le C.E. Depuis, les contrôles et redressement d'URSSAF en direction des C.E. se sont multipliés scandaleusement. Il est à remarquer que ces contrôles et redressements touchent aussi des associations, notamment sportives ou de tourisme social. Pendant ce temps, les dettes patronales aux URSSAF demeurent.

Le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation, ont les 19 Février et 20 Mai 1988 non seulement confirmé leurs positions : "les cotisations sont dûes, l'employeur les acquitte", mais ont été plus loin, en précisant que "le C.E. les rembourse à l'employeur dès lors que les sommes ont été attribuées à la seule initiative du C.E." car faire assumer à l'employeur, la charge de ce versement serait "indirectement augmenter sa contribution au financement des activités sociales et culturelles .." SIC !

Rappelons notre position constante : les activités sociales ne peuvent être conçues comme simple action de redistribution de fonds sous diverses formes que ce soient. Le C.E. doit au contraire, développer une politique d'activités sociales, culturelles et sportives visant à lutter contre les

.../...

discriminations dont sont victimes les travailleurs et permettre l'accès du plus grand nombre à ces pratiques. Dans ce domaine comme dans d'autres, le syndicat CGT doit-être dans le coup et à l'initiative.

Il n'en demeure pas moins que nous assistons à une attaque diversifiée et d'envergure contre les C.E. visant à réduire leurs prérogatives, à les couler dans le moule réducteur de l'Europe de 1992. L'objectif patronal et gouvernemental avec la complicité des syndicats réformistes, dans le cadre des recouvrements d'URSSAF vise à priver encore plus le C.E. de moyens financiers tout en élargissant le champ de recouvrement des cotisations URSSAF, sans toucher aux dettes patronales. L'objectif à court terme est de soumettre l'ensemble des Activités Sociales des C.E. à cotisations afin de les limiter, voire de les sortir de l'entreprise, de les traiter en terme marchand avec la complicité de certaines organisations syndicales notamment la C.F.D.T..

Il nous faut agir.

Nous invitons nos FEDERATIONS, nos U.D. à recenser les C.E. victimes de ces redressements, puis agir sous des formes appropriées en direction des caisses d'URSSAF et des employeurs en organisant avec les salariés des pétitions, des délégations exigeant que cessent ces contrôles tatillons, ce racket. (voir documentation (1) déjà publiée).

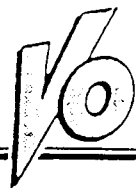
Les URSSAF seraient mieux inspirés de faire rentrer dans leurs caisses les dettes patronales. Il faut exiger que le Gouvernement abroge toutes ses circulaires qui visent à ce que les activités sociales, culturelles et sportives des C.E. et organismes équivalents soient considérés comme élément de salaire passible de cotisations sociales.

(1) notamment RCE n° 27 -26 - 22- 20 - 16
le droit des C.E.- Maurice Cohen

Montreuil, le 15 décembre 1988



campagne d'abonnements



(BASES ORGANISEES)

UD : Ain (9) - Aisne (2) - Allier (3) - Alpes Hte Pce (1) - Alpes Mmes (3) - Ardèche (1) - Ariège (1) - Aube (2) - Bouches du Rhône (12) - Charente (2) - Charente Mme (1) - Cher (1) - Corrèze (1) - Dordogne (1) - Eure (3) - Eure et Loir (2) - Finistère (2) - Gard (1) - Hte Garonne (5) - Gironde (7) - Hérault (1) - Ille et Vilaine (2) - Indre (1) - Isère (3) - Jura (3) - Landes (1) - Loir et Cher (2) - Loire (2) - Loire Atlantique (10) - Maine et Loire (3) - Manche (1) - Meurthe et Moselle (1) - Morbihan (2) - Moselle (1) - Nord (4) - Oise (4) - Puy de Dôme (6) - Htes Pir (2) - Ht Rhin (2) - Rhône (7) - Saône et Loire (4) - Sarthe (2) - Savoie (1) - Paris (16) - Seine Mme (5) - Seine et Marne (1) - Yvelines (2) - Somme (2) - Tarn et Garonne (1) - Vaucluse (10) - Vendée (1) - Vienne (1) - Hte Vienne (2) - Vosges (2) - Yonne (1) - Terr Belfort (1) - Htes Seine (7) - Seine St Denis (6) - Val de Marne (1) - Val d'Oise (4) -

FD : Métaux (29) - Cheminots (7) - Sces Publics (13) - IND Chimie (21) - Construction (2) - Energie (17) - Org Sociaux (7) - Transports (6) - PTT (9) - Agro-Alim (8) - Trav.Etat (1) - T.H.C (5) - FILPAC (3) - Ports et Docks (1) - Verre (1) - Bois (2) - Equip (3) - Céramique (1) - FInances (4) - FERC (5) - Santé (19) - Sect Fin (2) - Commerce (5) - UGFF (1) -

UL : Marseille 5° - Vichy - Vierzon - Nantes - Hermès - Bolbec - Nangis - Mérignac - Epinal - Le Bourget - St Médard en Jalles - Issoire - Rilleux - Cholet - St Junien Loundin -

Sommaire 2314

La Presse : L'indépendance et le pluralisme

- 1) Filière pâte à papier
- 2) Imprimerie
- 3) Réseau de Distribution

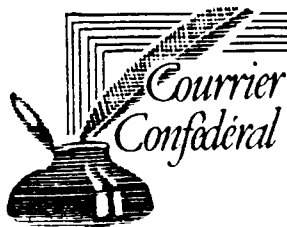
Revenu Minimum d'Insertion

Bilan 1988 : Qu'attendre pour 1989

Invité : Le Cosmonaute Soviétique : Alexei LEONOV

Juridique : Quest-ce que le Lock-out ?

Documents Fléchés : Bruits Dangereux

**FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE**

COPIE POUR INFORMATION



Montreuil, le 12 décembre 1988

Chers Camarades,

Le formidable mouvement de lutte des Infirmières élargi aux autres catégories professionnelles de la Santé nous conforte dans notre volonté d'aboutir aujourd'hui au succès des revendications par la démarche démocratique de lutte et d'organisation des salariés à la C.G.T.

Par la présente, au nom des membres du Bureau Fédéral, nous voudrions féliciter et remercier chacune et chacun des acteurs qui, à son propre niveau et sans doute avec plus de tenacité encore ces derniers mois, a contribué à ce travail d'obstination, faisant preuve de courage et d'efficacité.

Cette coopération a conduit la C.G.T à garder l'initiative du combat et a empêché les nombreuses tentatives d'affaiblissement de l'organisation syndicale de lutte de masse que nous sommes, ainsi que de faire dévoyer les revendications déterminées par les personnels eux-mêmes, à partir de l'activité C.G.T. déployée précédemment.

Au travers des liens qui ont pu se tisser entre les organisations de la C.G.T. tant au niveau interprofessionnel (Confédération, U.G.I.C.T., Unions Départementales, Unions Locales...) qu'au niveau professionnel (Fédérations, Unions Syndicales Départementales, Syndicats, etc...) et même au-delà, dans nos relations avec d'autres organismes ou entreprises, nous avons été soutenus par un très grand élan de solidarité et nous en avons été très touchés.

Cette solidarité s'est manifestée de plusieurs façons :

Nous avons pu constater à la fois un véritable investissement personnel en temps et en moyens, de la part de nos partenaires (s'agissant de leurs concours pour la réalisation de matériels en direction des salariés et de nos organisations syndicales, de leur disponibilité pour la préparation de manifestations, de leurs participations, etc...), et, à la fois, un engagement politique au sens large du terme, de militants responsables.

Répondant aux difficultés financières de notre Fédération, plusieurs organisations et entreprises nous ont aidé (elles se reconnaîtront à travers ce message) et nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

Nous aurions souhaité que ces remerciements vous soient adressés d'une manière plus amicale. Ainsi, une rencontre autour d'un verre, tous ensemble, aurait pu nous permettre d'évoquer mieux encore l'importance qu'une telle collaboration suscite pour toute la C.G.T., par les progrès qu'elle a permis de réaliser en terme d'organisation, de mise en valeur et de développement de notre potentiel de forces organisées entre l'ensemble de nos structures confédérales et fédérales.

Avec regrets, les dépenses qu'une telle initiative aurait entraînées nous ont obligé à renoncer à ce projet et, vous présentant nos excuses, nous espérons que vous comprendrez les raisons de notre décision.

Par votre solidarité, la C.G.T. toute entière s'est affirmée et a témoigné, dans sa pratique démocratique, du pouvoir des salariés à s'organiser, se renforcer pour défendre toujours plus et mieux leurs intérêts professionnels mais désireux également de préserver, au-delà de leur propre situation personnelle, un Service Public de qualité répondant réellement aux besoins de la population.

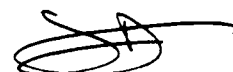
En vous félicitant encore une fois de cette collaboration fraternelle à laquelle notre Fédération est très sensible, nous vous adressons nos remerciements les plus chaleureux et sincères.

Bernard DESORMIERE



SECRETAIRE GENERAL

Patrick COMYN



Membre du Bureau Fédéral
Responsable de l'ORGANISATION





Emergences propose deux actions de formation destinées à permettre aux militants de perfectionner leurs capacités d'écrire, de parler, d'écouter,... de communiquer.

EXPRESSION ECRITE (deux semaines)

du 16 au 20 janvier ; du 6 au 10 février

Ce stage s'adresse aux personnes désirant améliorer leur efficacité à l'écrit (difficultés dans l'expression, la syntaxe, l'orthographe, l'organisation et la présentation de leur texte...). Il permettra au participant, mis en situation d'écriture, de s'approprier les éléments d'analyse et de perfectionnement de sa propre production. Ecrire pour être lu : la lisibilité est l'atout majeur de toute production écrite destinée à être communiquée, mais il est indispensable d'apprendre à être soi-même le premier lecteur (critique) de son écrit : écrire - (se) lire - réécrire.

Etude et pratique des différentes phases d'écriture ; analyser le projet d'écriture ; stimuler la créativité et les potentialités personnelles (ateliers d'écriture collective et individuelle, technique de recherche d'idées) ; organiser son écrit (choix du plan) ; travail d'analyse et de correction sur la langue (vocabulaire, syntaxe, orthographe).

EXPRESSION COMMUNICATION (quatre semaines)

du 9 au 13 janvier ; du 6 au 10 février ; du 13 au 17 mars ; du 17 au 21 avril

Mieux formuler sa pensée, améliorer ses capacités d'écoute, de contact, d'intervention, progresser dans la rédaction de ses écrits, en un mot mieux communiquer, cela passe par la compréhension des phénomènes de communication et par l'acquisition et l'usage d'outils méthodologiques, techniques, conceptuels ; c'est ce que propose cette formation par des apports de connaissances et des exercices pratiques (individuels et en groupe).

L'écrit : éléments de la communication et fonctions du langage ; plan ; prise de notes ; argumentation ; écrits professionnels.

L'oral : écoute et dialogue, mécanismes de défense, contrôle de l'émotivité, techniques de l'expression orale et maîtrise de l'exposé (utilisation du magnétoscope) ; dynamique de la créativité.

Pour tout renseignement et inscriptions prendre contact avec Martine Lemonnier, à Emergences, 17/19, Place de l'Argonne - 75019 Paris -
Tél . 40 36 14 14

POLITIQUE REVENDICATIVE

STAGE

§ 27 FEVRIER - 11 MARS 1989
§ *****
§ COURCELLE "Centre Benoit Frachon"
§ *****

CONDITIONS DE TRAVAIL

- * PRECARITE
- * AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL
- * FLEXIBILITE
- * NOUVELLES TECHNOLOGIES
- * INDIVIDUALISATION
- * MODERNISATION
- * DIRECTIVES EUROPEENNES

Tous vocables qui renvoient à des pratiques patronales ou gouvernementales qui se traduisent à l'entreprise par une charge contre les Conditions de Travail :

- Intensification des cadences,
- Accroissement de la charge de travail,
- Soumission plus grande à la machine,
- Restrictions des droits des C.H.S.C.T. et C.E.,
- Accidents du travail,
- Nouvelles pathologies d'origine professionnelle.

Sur toutes ces questions la C.G.T. mène la bataille pour :

- * Préserver les acquis,
- * Améliorer et transformer les conditions de travail,
- * Opposer la logique des besoins à celle des profits.

Ce stage est une contribution pour élever la capacité de direction des luttes des dirigeants syndicaux à tous les niveaux de la confrontation avec le Capital.

CE STAGE S'ADRESSE : * Aux membres des Directions Fédérales et des Unions Départementales,

* Aux Secrétaires de syndicats,
* Aux Secrétaires de C.H.S.C.T. , en particulier des Grandes Entreprises.

** En tant que STAGE SPECIALISE SUPERIEUR, il nécessite pour y participer d'avoir effectuée un Stage Moyen de Formation Syndicale.

* * * * *

BULLETIN D'INSCRIPTION ----- A retourner au Secteur Politique et Actions Revendicatives de la C.G.T. - 263 rue de Paris 93516 Montreuil CEDEX

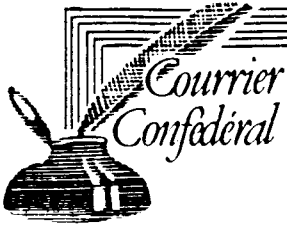
NOM : PRENOM : AGE :

ADRESSE PERSONNELLE :
.....

RESPONSABILITES SYNDICALES :

CANDIDATURE PRESENTÉE PAR : F.D. / U.D. / U.D. :

TEL. :



SANTE-PROTECTION SOCIALE

STAGE A L'INSTITUT DU TRAVAIL DE SCEAUX

Du 12 au 18 mars 1989

Thème : LA DISTRIBUTION DES SOINS : réponse aux besoins humains, élément de notre recherche d'une nouvelle efficacité économique.

Contenu du stage

- Approche de la stratégie du capital, son application dans le domaine de la distribution des soins.
- Les nouvelles technologies, utilisées comme instrument de cette application.
- Distribution des soins et recherche d'une nouvelle efficacité économique.
- Distribution des soins et promotion de la santé.
- Distribution des soins et réponse aux besoins humains, à toutes les étapes de la vie (enfance, vie active, retraite).
- Les différents aspects : hospitalisation publique, soins ambulatoires, centres de santé, médecine libérale.
- Développer le service public : seule garantie de développement et de qualité de vie pour l'utilisateur.

Ce stage s'adresse notamment :

- Aux responsables des questions sociales des Fédérations, Régions, Unions Départementale.
- Aux administrateurs et administratrices des organismes de Sécurité sociale.
- Aux militants ayant des responsabilités dans le domaine de la santé.

Prise en charge : aux conditions habituelles pratiquées dans les instituts du travail.

Candidatures : à présenter dès que possible, par le canal de la fédération, région ou U.D.

FICHE D'INSCRIPTION STAGE "LA DISTRIBUTION DES SOINS"

12 au 18 mars 1989 - Institut de Sceaux

LA FEDERATION DE.....

LA REGION DE.....

L'UNION DEPARTEMENTALE DE.....

PROPOSE LA CANDIDATURE DU (DE LA) CAMARADE : NOM..... PRENOM.....

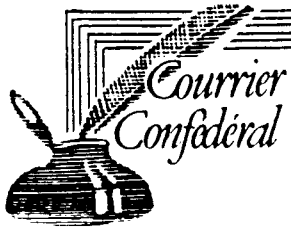
ADRESSE.....

PROFESSION..... ENTREPRISE.....

RESPONSABILITES.....

DATES ET NATURE DES STAGES SUIVIS PRECEDEMMENT.....

A retourner au Secteur SANTE - PROTECTION SOCIALE - RETRAITE C.G.T., 263 rue de Paris
93516 MONTREUIL Cédex.



SPORT

STAGE

LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA C.G.T.

Du Dimanche 26 Février 89 (soir)

Au Samedi 4 Mars 89 (Midi)

CENTRE BENOIT FRACHON - COURCELLE (91190)

oOo

Organisé par la COMMISSION CONFEDERALE SPORTS, en commun avec le C.C.E.O., ce stage abordera les thèmes suivants :

- La politique sportive de la C.G.T.
- Syndicat - C.E. - Club et l'organisation du sport en France.
- Sport et Economie.
- Sport et besoin social, développement de la personnalité.
- Sport/Santé : inné et acquis.
- Les propositions de la C.G.T. - Notre action syndicale dans le domaine des APS
- Sport et idéologie - Le patronat et les autres organisations syndicales.
- EPS - L'école.
- La formation des cadres sportifs.

Table ronde

- Sport de masse et sport de haut niveau
 - . se complètent-ils ?
 - . progression et niveau d'entrée dans la pratique.
- Sport et médias.

Ce stage s'adresse plus particulièrement aux Camarades dont les responsabilités les conduisent à se préoccuper et à agir dans le domaine des aps que ce soit au niveau du Syndicat, du Comité d'Entreprise ou du Club, d'une U.D. ou d'une Fédération.

Il intéresse également tous les militants soucieux d'acquérir une meilleure connaissance de ces problèmes afin de mieux intégrer cette dimension des activités socio-culturelles dans la bataille syndicale.

Le niveau moyen est souhaitable. La Commission examinera chaque cas avec le Syndicat, l'Union Départementale ou la Fédération présentant la candidature.

Les inscriptions sont à adresser à :

COMMISSION CONFEDERALE "SPORT"

C.G.T. - Daniel CHAÏEL

263, rue de Paris - 93516 MONREUIL CEDEX

Tél. 48 51 81 24 ou 26

INSCRIPTION

NOM Prénom

ADRESSE

PROFESSION FEDERATION

RESPONSABILITES SYNDICALES

SIAGES SYNDICAUX SUIVIS